

23-03-07 bis *Finances* – Comptabilité

Budget primitif 2023 – Service des pompes funèbres

Monsieur le Maire expose :

Vu le débat d'orientation budgétaire du 20 février 2023,
Vu la commission des finances du 13 mars 2023,
Vu le projet de budget primitif,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

Pour le service des pompes funèbres :

Dépenses et recettes d'exploitation : 19 367.70 €
Dépenses et recettes d'investissement : 18 694.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 pour le service des pompes funèbres.

**Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 28 mars 2023**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 27 mars 2023

23-03-07 bis Finances – Comptabilité

Budget primitif 2023 – Service des pompes funèbres

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 22 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille
- PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc -
WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude
- COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale
- ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie -
RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents :

MM. BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - ACHARD Pierre - TALIA
Christophe - JOLY Florence - LAFON Lise - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. BRUNEAU à Mme GEUSENS
Mme REPELLINI à Mme PAPIN
M. TALIA à M. DI PAOLO

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :